

65

# **PLAN SIMPLE DE GESTION**

## **LES CREUX BRECONS**

**Situé sur la commune de Toulon sur Arroux**

**Département de la Saône-et-Loire**

**Surface : 12 ha 49 a 79 ca**

**Propriété appartenant au  
GF SFM**

**Durée d'application : 2014 - 2027**

**Etabli par :**

**Monsieur Tristan SUSSE, Expert Forestier  
21, rue de l'Ormois – 21 270 MARANDEUIL**

# SOMMAIRE

<b>1 - CARACTERES GENERAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 - Situation.....	3
1.2 - Propriétaire et gérants.....	3
1.3 - Servitudes/Certification.....	3
<b>2 - FACTEURS DE PRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
2.1 - Relief et exposition.....	3
2.2 - Climat.....	3
2.3 - Sol.....	3
2.4 - Ensembles stationnels.....	4
2.5 - Facteurs biotiques.....	4
2.6 - Infrastructure.....	4
2.7 - Parcellaire forestier.....	4
2.8 - Enjeux économiques, sociales et environnementaux.....	4
<b>3 - PEUPEMENTS.....</b>	<b>5</b>
3.1 - Traitement antérieur.....	5
3.2 - Comportement des essences.....	5
3.3 - Description des peuplements.....	5
3.4 - Tableau récapitulatif des peuplements par parcelle.....	6
<b>4 - OBJECTIFS.....</b>	<b>7</b>
<b>5 - PROGRAMME DE GESTION.....</b>	<b>7</b>
5.1 - Durée d'application.....	7
5.2 - Règles de gestion.....	7
<b>6 - PROGRAMME DE COUPE.....</b>	<b>9</b>
<b>7 - PROGRAMME DES TRAVAUX.....</b>	<b>9</b>

# 1 - CARACTERES GENERAUX

## 1.1 - Situation

La propriété se trouve dans le département de la Saône-et-Loire, au Sud de la commune de Toulon sur Arroux pour une surface totale de 12,5 ha. Le bois, constitué d'un seul tenant, est situé dans la vallée de l'Arroux.

## 1.2 - Propriétaire et gérants

Propriétaire :	GFSFM
Siège social :	Moratise 71 540 Lucenay l'Eveque
Gérante :	Lucienne HAESE
Co-gérant :	Monsieur Colin

## 1.3 - Servitudes/Certification

Il existe une servitude lié au passage d'une ligne électrique. A noter que la propriété est sise sur une commune limitrophe à un site Natura 2000. La forêt est certifiée FSC.

# 2 - FACTEURS DE PRODUCTION

## 2.1 - Relief et exposition

La forêt est située sur la vallée de l'Arroux à une altitude variant de 285 à 255 m. Cette dénivellation, inférieure à 10 %, permet un bon drainage naturel et n'occasionne pas de gêne pour l'exploitation mécanisée. L'exposition générale est offerte à l'Ouest.

## 2.2 - Climat

Il est de type semi-montagnard, humide et frais, caractérisé par des hivers longs et rigoureux, un printemps tardif et un été chaud avec orages fréquents. La pluviosité annuelle relativement importante et bien répartie, est de l'ordre de 850 mm, dont 395 mm pendant la saison de végétation. Les précipitations neigeuses peuvent être abondantes et causer des dommages. La température moyenne annuelle est voisine de 8°C. Des gelées sont possibles tout au long de l'année.

Il ressort un indice de Martonne voisin de 47, traduisant des conditions favorables à la végétation forestière.

## 2.3 - Sol

Le substratum géologique de la forêt est constitué d'alluvions des plateaux sables et graviers. Il engendre des sols frais de texture argileuse avec présence d'un pseudogley, situé à 50 - 60 cm de profondeur.

Il s'agit de sols de bonne fertilité pour la production feuillue et notamment pour le chêne qui trouve des conditions très favorables. Il faut néanmoins noter que ce type de sol est sensible au tassement.

#### **2.4 - Ensembles stationnels**

La propriété repose sur une station à bonne fertilité que nous qualifierons de chênaie-charmaie sur sol légèrement acide. Le sol a une bonne réserve en eau et il n'y a pas de zone hydromorphe marquée de part le micro-relief.

Cette station est très favorable au maintien des essences autochtones.

#### **2.5 - Facteurs biotiques**

La propriété est bordée par un pré à l'Ouest et est intégrée dans un massif forestier au Sud-Est. Le chevreuil est permanent sur le bois, avec présence plus irrégulière du sanglier. Les abrouissements sur la végétation et les frottis montrent que la densité reste supportable. La chasse n'est pas louée.

#### **2.6 - Infrastructure**

La forêt est bordée à l'Ouest par la route départementale D 994. Il existe une convention de passage pour traverser le pré et déposer les bois. La pénétration interne s'effectue par un chemin en terrain naturel qui borde la propriété le Nord de la propriété.

Les distances moyennes de débardage restent assez courtes, inférieures à 500 m.

#### **2.7 - Parcellaire forestier**

Compte tenu de la faible surface, il est constitué d'une seule parcelle forestière correspondant à la parcelle cadastrale.

#### **2.8 - Enjeux économiques, sociales et environnementaux**

Les enjeux environnementaux portent principalement sur la conservation du peuplement feuillu car c'est une région où les transformations en résineux sont courantes.

Le bois est peu fréquenté. L'impact paysagé est relativement sensible mais il sera bien limité par le mode de gestion appliquée.

La vocation économique, assurée par la production de bois d'œuvre, reste un objectif principal du propriétaire dans un contexte de couvert continu.

### **3 - PEUPLEMENTS**

#### **3.1 - Traitement antérieur**

Cette propriété appartenait à la scierie Vuillet, qui considérait la forêt comme un stock de bois. Traditionnellement, le régime sylvicole était celui du taillis sous futaie avec transformation partielle par boisement en douglas.

Des coupes à blanc du taillis ont été réalisées par l'ancien propriétaire favorisant le développement de gourmand et affectant la qualité des chênes de pays par le développement de la brogne.

#### **3.2 - Comportement des essences**

Les peuplements sont composé de chêne sessile/pédonculé, douglas accessoirement de bouleau, châtaignier et merisier.

##### **ℳ Chêne**

C'est l'essence dominante de la propriété. L'acidité des sols détermine un chêne de qualité menuiserie, charpente avec un bois parfois marqué de gélivure résultant de l'absence de sélection. Néanmoins il existe un contingent de gros bois destinés à la production de sciages de second choix, produit plus rémunérateur. La hauteur totale peut dépasser 20 m. Le diamètre d'exploitabilité peut être fixé à 60-65 cm pour un âge de 120 ans.

La régénération est rare mais l'acidité du sol facilite la germination des glands.

##### **ℳ Douglas**

Il résulte d'une introduction ancienne datant de plus de 25 ans. Il a un développement moyen et la qualité reste assez bonne. Néanmoins, la plantation n'est pas homogène résultant probablement d'un mauvais suivi initial et le peuplement est complété par un recrû feuillu à base de châtaignier principalement à l'état de petit bois.

La régénération est peu développé.

Le diamètre d'exploitabilité peut être fixé à 50 cm pour un âge voisin de 50 ans.

##### **ℳ Bouleau, tremble, hêtre, châtaignier, merisier**

Ces feuillus sont minoritaires. Le poids économique de ces essences est modeste, mais il est intéressant de chercher à développer leur importance, en particulier merisier et châtaignier, susceptibles de donner de bons produits et d'assurer le renouvellement progressif du peuplement de douglas.

#### **3.3 - Description des peuplements**

Les peuplements sont constitués de feuillus avec chêne et d'une plantation résineuse à base de douglas :

- **Type 1 : Taillis sous futaie de chêne**
- **Type 2 : Plantation de douglas**

### 3.3.1 - Type 1 : Taillis sous futaie de chêne

Il s'agit du peuplement originel où le chêne autochtone est l'essence dominante, de vigueur et de qualité moyenne à bonne. Le complément de la futaie est composé de hêtre, charme, parfois tremble. La densité de la futaie de chêne est assez régulière comprise entre 80 et 100 tiges/ha. Le chêne représente plus de 95 % du nombre de tiges avec une dominance de bois appartenant à la catégorie 40-55 cm. La part de petit bois n'est pas négligeable de l'ordre de 15 à 20 % et celle en gros bois progressera, actuellement de 10 à 15 %.

La hauteur totale dépasse peu les 20 m et la qualité des produits y est moyenne avec une part importante de chêne déclassé (60 % des tiges). La part de bois gélif reste assez faible.

Le taillis composé de charme et de bouleau est inexploitable suite à son exploitation il y a une dizaine d'année.

La régénération de chêne est limitée par la repousse du taillis et n'est pas une préoccupation au cours de la période.

***Ce type doit être amélioré progressivement par récolte des bois dépérissants et de qualité secondaire.***

### 3.3.2 - Type 2 : Plantation de douglas

Il s'agit d'une plantation de douglas âgée de vingt cinq ans environ. La vigueur est bonne, avec une hauteur totale de plus de 12 m pour un diamètre de 20 à 30 cm. La qualité est variable, mais elle devrait s'améliorer par les prochaines coupes d'éclaircies.

Les autres feuillus sont le tremble, bouleau et parfois le châtaignier. Le peuplement n'est pas homogène et la densité des tiges reste assez faible, inférieure à 200 tiges/ha

***L'amélioration de ce type porte sur la valorisation du mélange feuillu/résineux en recherchant une répartition plus étalée des grosseurs et en favorisant toutes essences feuillus.***

## 3.4 - Tableau récapitulatif des peuplements par parcelle

- *Type 1 : Taillis sous futaie de chêne*
- *Type 2 : Plantation de douglas*

Parcelle	Surface (ha)	Type 1	Type 2
unique	12,5	10,0	2,0
		10,0	2,0

pm : servitude EDF sur 0,5 ha

## 4 - OBJECTIFS

Les objectifs prioritaires, fixés par le groupement forestier, sont les suivantes :

- le maintien d'une couverture boisée permanente dont la structure et la composition permettent l'expression de la biodiversité caractéristique de l'habitat,
- la préservation et restauration du peuplement de chêne de qualité par des travaux appropriés,
- une transition progressive vers des structures irrégulières et mélangées en se rapprochant d'un fonctionnement naturel,
- une exploitation soignée et responsable eu égard des engagements pris dans le cadre de la certification FSC.
- la conversion progressive de la plantation de douglas en peuplement mélangé.

Les objectifs de rentabilité économique habituellement dévolus aux forêts ne constituent pas une priorité. Ainsi le maintien ou l'amélioration globale de l'état de conservation des peuplements forestiers, sans pour autant figer le couvert forestier se fera par un traitement en futaie irrégulière dans le type 1 et 2. Ce traitement permettra une valorisation harmonieuse des peuplements feuillus, d'en assurer la durée et la stabilité, et d'en rechercher la meilleure production de bois d'œuvre feuillu tout en limitant les investissements et en limitant l'impact de la gestion sur la biodiversité.

La gestion sera organisée en conséquence sur les modalités de la futaie irrégulière, gestion prudente permettant de tirer parti au mieux de l'existant, sans transformation brutale, en améliorant le capital sur pied. Les peuplements sont orientés vers la production de chêne, tout en préservant les tiges d'essences diverses.

La rotation des coupes est fixée à 10 ans, avec des modalités de prélèvement adaptées à chacune des situations rencontrées, les points dominants restant amélioration, souci du renouvellement et biodiversité.

## 5 - PROGRAMME DE GESTION

### 5.1 - Durée d'application

Le plan de gestion est fixé pour une période de 15 ans, de l'an 2014 à l'an 2028.

### 5.2 - Règles de gestion

#### 5.2.1 - *Règles du Type 1*

Les grandes orientations retenues pour la gestion de ce type correspondent à l'amélioration du capital producteur, en utilisant le matériel en place, en évitant les sacrifices d'exploitabilité.

Le caractère de la gestion se manifestera par son aspect pragmatique, veillant à favoriser les meilleurs sujets, quelque soit l'essence ou la dimension. Ainsi, les diverses essences feuillues seront gérées de manière commune et simultanée, chêne, châtaignier, et merisier.

Chaque arbre sera récolté sur ses critères de maturité individuelle et sociale, basés sur sa qualité intrinsèque et son rôle dans la structure du peuplement. Cette règle sera scrupuleusement appliquée à toutes les essences présentes sur le massif.

La qualité des exploitations et des débardages, jouant également un rôle essentiel, sera surveillée avec vigilance mais il sera peut-être préférable de prendre en charge l'exploitation. L'ouverture de cloisonnement sera souhaitable mais pas obligatoire. Le taux de prélèvement en volume bois d'œuvre sera au maximum de 20 % à chaque passage.

Le bois mort au sol ou sur pied sera impérativement conservé en l'état.

Des arbres dépérissants, volis ainsi que des arbres à cavités, dont la valeur économique est faible, seront conservés lors des passages en coupes afin de préserver les biotopes, améliorer la biodiversité et le fonctionnement de l'écosystème. Quelques houppiers pourront être laissés en état afin d'augmenter la proportion de bois mort à l'hectare.

La régénération naturelle pourra faire l'objet d'un détournement notamment contre la repousse du taillis ou de la ronce. Les cônes de semis naturels restent rares mais ils seront suivis de manière à assurer leur développement, par des accompagnements manuels.

La végétation adventice sera rabattu régulièrement en faveur principalement du chêne, châtaignier et merisier. Un passage tout les trois ans sera nécessaire pendant une période de 10 ans minimum.

### 5.2.2 - Règles du Type 2

La rotation des coupes est fixée à 10 ans avec éclaircie sélective avec un taux de prélèvement de 15 % en nombre de tiges à chaque passage. Les critères de prélèvement doivent favoriser les meilleurs sujets indépendamment de la grosseur et les feuillus de belle venue, dans la recherche d'une structuration future en irrégulier mélangée et priorité donnée à toutes essences autres comme chêne, châtaignier, fruitiers.

## 6 - PROGRAMME DE COUPE

Les deux types seront parcourus simultanément.

- *Type 1 : Taillis sous futaie de chêne*
- *Type 2 : Plantation de douglas*

Année	Parcelle	Surface totale ha	Type 1 ha	Type 2 ha
2015	Unique	12,5	10,0	-
2025	Unique	12,5	10,0	2,0

pm : servitude EDF de 0,5 ha

## 7 - PROGRAMME DES TRAVAUX

### *Régénération naturelle :*

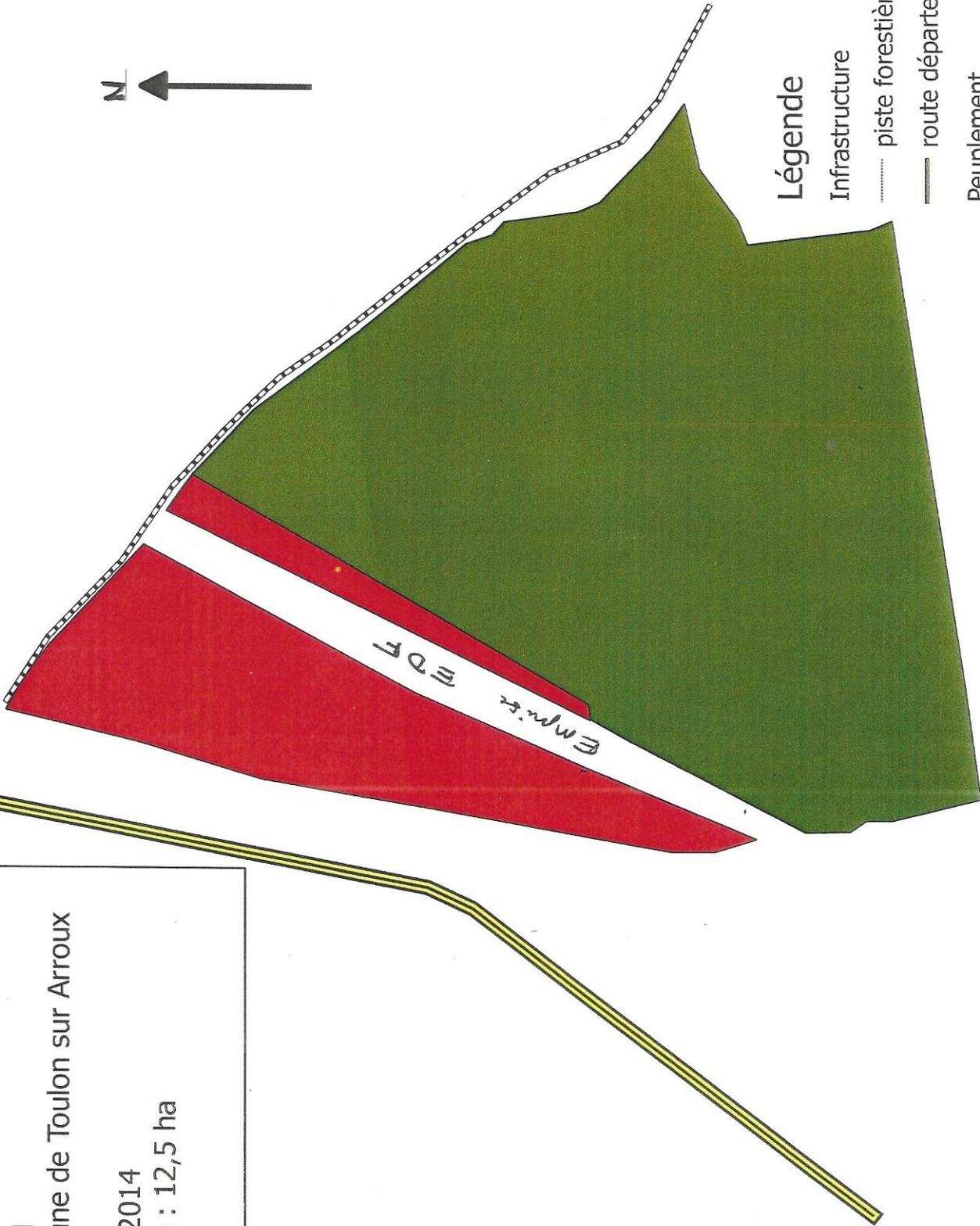
Elle existe ponctuellement dans le type 1 et comporte des semis de chêne dont la mise en lumière par l'exploitation sera sans doute à compléter par quelques dégagements manuels selon nécessités notamment contre le développement parfois puissant de la ronce et du taillis de charme, trois à quatre passages au cours de la période garantiront une meilleure croissance des semis.

Fait à *Lucenay*, le *14 Avril 2016*

La Gérante, *L. Fais*

**GFSFM**  
Groupement Forestier pour la Sauvegarde  
des Feuillus du Morvan  
Mortaise | 71540 LUCENAY L'EVEQUE

GF SFM  
Commune de Toulon sur Arroux  
(71)  
Année 2014  
Surface : 12,5 ha



Légende

Infrastructure

- ..... piste forestière
- route départementale

Peuplement

- Type 1 : Taillis sous futaie de chêne - 10,0 ha
- Type 2 : Plantation de douglas - 2,0 ha